

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 16-CAP-09

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **6 octobre 2016**, à 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau, 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Colette Éthier, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil  
Monsieur Alexandre Plante, vice-président et conseiller de la Ville de Brossard  
Madame Monique Bastien, conseillère de la Ville de Longueuil  
Monsieur Michel Lancôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Pierrette Laperle, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur Benoît L'Ecuyer, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Xavier Léger, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Hélène Picard, représentante des usagers du transport régulier  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville  
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Alain Dépatie, maire de la Ville de Saint-Lambert

N'a pu assister :

Monsieur Éric Beaulieu, conseiller de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général, et madame Carole Cousineau, secrétaire corporative.

**1. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-115**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Alexandre Plante :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Mot de la présidente**

Bonjour à tous,

C'est toujours un plaisir pour moi de mettre de l'avant les réalisations du RTL. Tout d'abord, dans le cadre des consultations du « Bureau d'audiences publiques sur l'environnement », le RTL est fier d'avoir contribué à l'élaboration d'un mémoire concernant le Réseau électrique métropolitain, qui a été fait conjointement avec l'agglomération de Longueuil. Pour en savoir plus sur les recommandations du RTL, je vous invite à consulter le document sur notre site Internet !

Je suis aussi très heureuse de vous présenter le rapport annuel 2015. À l'image de notre virage clientèle, ce rapport reflète le dynamisme de notre organisation tout en faisant davantage ressortir la contribution de nos employés. Facile à consulter,

vous serez rapidement au fait des réalisations du RTL. Il est en ligne sur notre site Internet.

Par ailleurs, nous sommes heureux de vous informer que nous allons acheminer la deuxième édition de notre Infolettre, sous le thème : À votre rencontre! Pour plus de détails, faites comme nos huit mille clients qui sont déjà abonnés et inscrivez-vous en ligne!

Toujours plus près de la communauté, le RTL s'est rendu dans les différents établissements scolaires de l'agglomération, dans le cadre de son programme La Tournée des écoles! Le but étant de faciliter l'accès à la carte OPUS et à nos différents titres de transport. Le RTL était aussi présent à divers événements dans le cadre de la semaine des aînés afin de faire connaître ses services.

En ce qui a trait aux partenariats, nous poursuivons notre collaboration avec le Théâtre de la Ville en offrant le titre de transport Soirée illimitée du RTL.

Également, c'est en tant que transporteur officiel de l'événement 36 Heures EN COULEURS que le RTL offrira la gratuité du service sur la ligne 71 sur présentation du coupon d'embarquement, imprimable à partir de notre site Internet. Cet événement se tiendra au parc Michel-Chartrand les 7-8 et 9 octobre prochains.

En terminant, samedi dernier, avait lieu la soirée reconnaissance, en l'honneur de tous ceux qui ont quitté pour la retraite et de ceux qui fêtaient leurs 25 ans de service. Cette année, pour la toute première fois, nous étions heureux d'associer l'événement reconnaissance des chauffeurs à cette soirée festive. Bravo à toutes les personnes qui ont été honorées.

Merci !

### **3. Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Deux personnes demandent d'être entendues.

Monsieur Jean-Michel Laliberté qui représente l'Association pour le Transport Collectif de la Rive-Sud (ATCRS) s'enquiert de la teneur des modifications de service prévues à l'ordre du jour.

Madame Sylvie André, cliente du transport adapté expose une situation à l'égard du signalment du chauffeur de taxi lors de son arrivée au lieu d'embarquement.

### **4. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-116**

#### **Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par madame Monique Bastien :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2016. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. Dossiers - Mobilité durable**

#### **5.1 Modifications de service – janvier 2017**

##### **5.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-117**

#### **Maintien et ajustement de service**

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Magalie Queval :

« D'APPROUVER les modifications de service sur les lignes 6, 8, 14, 25 et 185;

D'APPROUVER les ajustements opérationnels sur les lignes 410, 417 et T92;

Ces modifications entreront en vigueur le 2 janvier 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-118**

#### **Ajustement de service / redistribution des temps de parcours**

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par madame Pierrette Laperle:

« D'APPROUVER les modifications de service pour la redistribution des temps de parcours sur les lignes 5, 10, 15, 17, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 42, 43, 45, 47, 49, 50, 80, les lignes scolaires intégrées 500, 503, 504, 505, 521, 524, 525, 526, 530, 532, 533, 534, 535, 536, 538, 539, 540, 542, 544, 546, 547, 549, 550, 551, 560, 565, 570, 572, 575, 580, 601, 602, 605, 606, 608, 613, 614, 616, 618, 620, 621, 622, 624, 626, 628, 635, 640, 644, 653, 656, 660, 664, 665, 670, 674, 683, 684 et l'ensemble des lignes improductives.

Ces modifications entreront en vigueur le 2 janvier 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Dossiers – Gestion durable des ressources**

### **6.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-119**

#### **Adoption du Règlement L-69 modifiant le Règlement intérieur L-02 de la Société de transport de Longueuil**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 49 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01), le Réseau peut édicter un règlement intérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement L-69 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par madame Isabelle Bérubé, appuyé par monsieur Benoit L'Écuyer:

« D'ADOPTER le Règlement L-69 modifiant le Règlement intérieur L-02 de la Société de transport de Longueuil;

Que le Règlement L-69 entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication dans un journal diffusé sur le territoire du réseau;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-120**

#### **Nouveau règlement du régime de retraite des membres du Syndicat de bureau – Loi 15 et lettres d'entente y afférentes**

CONSIDÉRANT l'entente de principe convenue le 1<sup>er</sup> avril dernier avec les employés de bureau (Annexe A), dans le cadre de l'application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15);

CONSIDÉRANT l'amendement à l'entente de principe du 1<sup>er</sup> avril relativement aux règles de transfert de solvabilité lors du décès, de la cessation d'emploi et lors de dissolution du couple (articles du régime de retraite des employés de bureau 3,7b; 8,3d; 14,5);

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Michel Lanctôt:

« D'APPROUVER les nouveaux textes du régime de retraite des employés de bureau du Réseau de transport de Longueuil (Annexe C);

DE MANDATER la présidente, le directeur général, le directeur principal de la Gestion durable des ressources et le directeur des Ressources humaines à signer les nouveaux textes (Annexe C);

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-121**

#### **Octroi de contrat – Nettoyage des conduits, composantes et unités de ventilation**

Il est proposé par monsieur Alexandre Plante, appuyé par madame Pierrette Laperle :

« D'OCTOYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P16-024 – Nettoyage des conduits, composantes et unités de ventilation à compter de la présente, au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme « AIR INNOVATION INC. » aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 164 414.25 \$, toutes taxes incluses, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-122**

#### **Octroi de contrat – Fourniture et installation de portes à enroulement rapide – centre d'exploitation St-Hubert**

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Isabelle Bérubé:

« D'OCTOYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P16-023 – Fourniture et installation de portes à enroulement rapide au Centre d'exploitation St-Hubert à compter de la présente, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Les PORTES J.P.R. INC. » aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 255 170.92 \$, toutes taxes incluses, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant ne dépassant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-123**

#### **Octroi de contrat – Produits de nettoyage et de dégraissage industriels**

Il est proposé par monsieur Benoit L'Ecuyer, appuyé par madame Hélène Picard:

« D'OCTOYER les contrats à la suite de l'appel d'offres P16-017 – Produits de nettoyage et dégraissage, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 24 octobre 2016, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes « LABORATOIRES CHOISY, V-TO ET INNUSCIENCE CANADA » aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 363 665.81 \$, toutes taxes et contingences incluses, conformément aux soumissions déposées et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-124

### **Octroi de contrat - Assurances collectives – Approbation de la prime pour la cinquième année d'une période ferme de cinq ans**

CONSIDÉRANT QU'en 2012, le RTL a adjudgé un contrat d'assurances collectives, excluant la couverture décès et mutilation accidentels (DMA), à la firme SSQ GROUPE FINANCIER suite à un appel d'offres public, lors de la séance du conseil d'administration du 4 juillet 2012 via la résolution numéro 12-73;

CONSIDÉRANT ce contrat, d'une durée ferme de cinq (5) ans, est assorti d'une option de prolongation de deux (2) années additionnelles, de douze (12) mois chacune, à la seule discrétion du RTL. La tarification des deux (2) années étant ferme. La tarification des trois (3) années subséquentes est basée sur une méthodologie et des paramètres de renouvellement confirmés dans l'appel d'offres.

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Xavier Léger:

« D'APPROUVER le montant de la prime d'assurances collectives pour la cinquième (5<sup>e</sup>) année de la période ferme de cinq (5) ans du contrat à la firme SSQ GROUPE FINANCIER, pour un montant de 5 600 200 \$, taxe comprise, et ce, pour une période d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2016;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.7 Fusion ATUQ / AVT

### 6.7.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-125

#### **Création d'un OBNL reprenant les activités de la Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport S.E.N.C. et fusion avec l'Association du transport urbain du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les neuf (9) sociétés de transport en commun instituées en vertu de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01) (ci-après désignées les « STC ») sont membres de l'organisme à but non lucratif Association du transport urbain du Québec (ci-après désigné l' « ATUQ ») et sont associés au sein de la société en nom collectif Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport (ci-après désigné « Gestion AVT »);

CONSIDÉRANT QUE les Sociétés de transport en commun (STC) désirent constituer un seul organisme à but non lucratif qui reprendra les buts et activités de l'ATUQ et de Gestion AVT afin de profiter de la convergence des missions, mandats, plans stratégiques et de la complémentarité des ressources humaines, simplifier les activités administratives, minimiser certaines dépenses et améliorer la structure de gouvernance;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée à la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01) permettant à deux sociétés ou plus de constituer un organisme à but non lucratif destiné principalement à leur fournir ou à leur rendre accessibles les biens et les services dont elles ont besoin pour la réalisation de leur mission et lui permettre de rendre accessibles ces mêmes biens et services à tout autre organisme public de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel organisme aura pour objet notamment de fournir ou rendre accessibles à ses membres les biens et services dont ils ont besoin pour la réalisation de leur mission, fournir et rendre accessibles ces mêmes biens et services à tout autre organisme public de transport en commun, développer et partager l'expertise entre les membres et veiller à la promotion des intérêts généraux de ses membres et de l'industrie du transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration de cet organisme sera composé de membres désignés par chaque société ayant constitué l'organisme et provenant de leur conseil respectif;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de constituer d'abord un organisme à but non lucratif reprenant les buts et activités de Gestion AVT, de fusionner dans un court délai suivant sa création cet organisme avec l'ATUQ et finalement, de dissoudre Gestion AVT en transférant ses actifs au nouvel organisme issu de la fusion;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de déléguer à la présidente et au directeur général du Réseau de transport de Longueuil le droit de représenter le Réseau de transport de Longueuil et d'exercer les droits qui lui sont conférés lors de l'Assemblée des membres de l'organisme reprenant les buts et activités de Gestion AVT et de l'ATUQ;

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Pierrette Laperle:

« D'AUTORISER la création d'un organisme à but non lucratif avec les huit (8) autres sociétés de transport en commun du Québec, lequel portera le nom de Regroupement des sociétés de transport en commun (ci-après « Regroupement OBNL »), le tout selon les termes et conditions prévues dans la Demande de constitution en personne morale sans but lucratif et dans les règlements généraux de Regroupement OBNL, dont les textes seront substantiellement conformes aux projets joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le Réseau de transport de Longueuil à devenir un membre du Regroupement OBNL;

DE DÉSIGNER la présidente du Réseau de transport de Longueuil pour signer à titre de requérante représentant le Réseau de transport de Longueuil la Demande de constitution en personne morale sans but lucratif à être déposée au Registraire des entreprises, sur lequel elle peut consentir toute modification non incompatible avec la présente résolution, afin que le Regroupement OBNL soit constitué;

D'AUTORISER le transfert des parts détenues par le Réseau de transport de Longueuil dans Gestion AVT au Regroupement OBNL et conséquemment de ses droits dans les actifs et avoirs des associés de Gestion AVT;

D'AUTORISER la fusion de l'ATUQ et du Regroupement OBNL, permettant la création d'un organisme issu de la fusion portant le nom d'Association du transport urbain du Québec (ci-après « Nouvel ATUQ »), le tout selon les termes et conditions prévues dans les règlements généraux du Nouvel ATUQ, dont le texte sera substantiellement conforme aux règlements généraux du Regroupement OBNL avec les adaptations requises pour considérer la fusion;

DE DÉSIGNER la présidente du Réseau de transport de Longueuil pour signer à titre de représentante du Réseau de transport de Longueuil la requête conjointe au Registraire des entreprises demandant l'émission de lettres patentes confirmant la fusion donnant lieu à la création du Nouvel ATUQ, sur laquelle elle peut consentir toute modification non incompatible avec la présente résolution;

DE DÉSIGNER la présidente et le directeur général du Réseau de transport de Longueuil à titre de délégués afin d'exercer, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil, les droits octroyés aux membres et notamment l'exercice des votes aux diverses assemblées des membres d'abord au sein Regroupement OBNL, puis suite à la fusion, au sein du Nouvel ATUQ;

DE DÉSIGNER la présidente du Réseau de transport de Longueuil pour siéger au sein du conseil d'administration pour un mandat d'au plus quatre (4) ans renouvelable, d'abord au sein du Regroupement OBNL, puis suite à la fusion, au sein du Nouvel ATUQ;

D'AUTORISER la présidente du Réseau de transport de Longueuil pour accomplir tout acte nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE PRÉVOIR QUE la présidente du RTL rende compte au conseil d'administration des activités du Nouvel ATUQ;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.7.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-126

### **Autorisation de verser une cotisation à l'organisme à but non lucratif Regroupement des sociétés de transport en commun pour les activités liées au processus d'acquisition de véhicule**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est associé avec les huit autres sociétés de transport en commun du Québec (ci-après les « sociétés ») au sein de la société en nom collectif Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport (ci-après désigné « Gestion AVT ») qui effectue des activités liées au processus d'acquisition des véhicules (soutien au processus d'appel d'offres, gestion des contrats d'acquisitions, vigie, études et essais);

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil contribue avec les autres sociétés au paiement des obligations de Gestion AVT, les contributions des sociétés étant déterminées en répartissant entre les sociétés le coût des activités au prorata du nombre et du type d'autobus qu'elles acquièrent;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil a versé en 2016 un premier apport de 86 915 \$ à Gestion AVT pour ses activités, étant entendu qu'un second versement serait requis au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les neuf sociétés effectuent actuellement des démarches en vue de constituer un nouvel organisme, soit le Regroupement des sociétés de transport en commun, duquel sera membre le Réseau de transport de Longueuil, lequel poursuivra les buts et les activités actuellement effectués par Gestion AVT et assumera ses droits et obligations;

Il est proposé par monsieur Alexandre Plante, appuyé par madame Hélène Picard:

« D'AUTORISER le paiement d'une cotisation de 24 617 \$ au Regroupement des sociétés de transport en commun (« Regroupement OBNL ») pour l'année 2016, payable dès la constitution du Regroupement OBNL, soit une cotisation de 111 532 \$ de laquelle est déduite une somme de 86 915 \$ versée à Gestion AVT en 2016, le paiement étant conditionnel au dépôt auprès du trésorier du Réseau de transport de Longueuil, d'une copie de la résolution du conseil d'administration du Regroupement OBNL fixant la cotisation annuelle 2016;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-127

### **Dépôt — Liste des chèques émis**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 22 août au 25 septembre 2016 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 12 765 265.40 \$. »

## 6.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-128

### **Dépôt — Liste des honoraires professionnels**

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 6 octobre 2016 au montant total de 83 228.81 \$. »

## 6.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-129

### **Dépôt — Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – août 2016**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois d'août 2016. »

**7. Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

**8. Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

Monsieur Alain Dépatie commente la transmission tardive aux membres du conseil d'administration du mémoire conjoint de l'agglomération de Longueuil sur le projet du Réseau électrique métropolitain de la Caisse de dépôt et placement du Québec présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 29 septembre 2016.

La présidente termine en invitant les citoyens à la prochaine assemblée publique qui aura lieu le 3 novembre 2016.

**10. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-130**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Pierrette Laperle, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« De lever la présente assemblée. » Il est 17 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) COLETTE ÉTHIER  
Colette Éthier  
Présidente

(S) CAROLE COUSINEAU  
Carole Cousineau  
Secrétaire corporative